



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Fondation institution supplétive LPP

Rapport annuel

et

comptes 2008

Version abrégée

2 juin 2009

Sommaire

1 AVANT-PROPOS DU PRESIDENT	3
2 L'ANNEE 2008 EN BREF	4
2.1 Ensemble de la fondation	4
2.2 Branche prévoyance LPP	4
2.3 Branche comptes de libre passage	5
2.4 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage	5
2.5 Branche contrôle de réaffiliation	6
3 ASSURANCE	6
3.1 Résultat	6
3.2 Courbe du risque invalidité en 2008	7
3.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix	7
3.3.1 Prévoyance LPP	7
3.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage	7
4 PLACEMENTS	8
4.1 Rétrospective du marché	8
4.2 Activités	8
4.3 Organisation des placements/stratégie de placement	8
4.4 Afflux de capitaux	9
4.5 Performance	10
4.6 Rendement	10
4.7 Asset liability management	11
5 COMPTES ANNUELS	12
5.1 Bilan de l'ensemble de la fondation	12
5.2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la fondation	13
6 TACHES ET ORGANISATION	14
6.1 Forme juridique et but	14
6.2 Tâches	14
6.3 Organisation et organigramme	14
6.4 Membres du Conseil de fondation au 31 décembre 2008 (période 01.01.08-31.12.11)	15
7 ORGANES D'EXECUTION / ADRESSES	16

1 Avant-propos du président

La Fondation institution supplétive LPP a été fondée en 1983 à la demande de la Confédération par les organisations faitières des employeurs et des salariés en tant qu'institution de prévoyance couvrant l'ensemble de la Confédération. Le deuxième pilier suisse est une organisation fédéraliste et privée. La conséquence en est que les différentes institutions de prévoyance et de libre passage ont la possibilité de refuser des clients potentiels. Or la loi prescrit une assurance obligatoire. Il en découle une lacune, que comble l'institution supplétive. L'institution supplétive est la seule institution de prévoyance en Suisse à ne pas pouvoir refuser de candidat remplissant les exigences légales.

L'institution supplétive a commencé son activité le 1^{er} janvier 1985 avec sept agences régionales. Les dix premières années, elle a mené une existence plutôt modeste. Mais, depuis 1995, la fondation n'a cessé de croître, entre autres après s'être vu confier de nouvelles tâches. Il a donc fallu revoir l'organisation initiale dans le cadre d'un contrat d'assurance complète avec le pool des compagnies suisses d'assurance sur la vie.

Parallèlement, le Conseil de fondation a entamé une réorganisation en 2003 et l'a progressivement mise en œuvre aux cours des exercices suivants. Tout d'abord, la fondation a résilié le contrat d'assurance complète, assumant elle-même une partie des risques au 1^{er} janvier 2004 et tous les risques à partir du 1^{er} janvier 2005. Le déroulement des affaires opérationnelles est cependant resté en mains d'un prestataire extérieur. Après un point général de la situation, le Conseil de fondation a adopté en mars 2007 la Stratégie 2010 et décidé, en décembre 2007, de poursuivre la marche vers l'autonomie en reprenant l'ensemble de l'administration. Dans un premier temps, les collaborateurs de la direction ont bénéficié d'un engagement ferme de la fondation, au 1^{er} janvier 2008. Dans une seconde étape, les branches LPP, comptes de libre passage et assurance pour les risques des personnes au chômage ont été développées et intégrées, de sorte que la fondation emploie désormais directement une centaine de collaborateurs. Cette réorganisation fondamentale a demandé de gros efforts à tous les participants. Avec un budget estimé à 12 millions de francs, la nouvelle organisation a été mise sur pied dans le courant de 2008 et le report du portefeuille des anciens systèmes au nouvel environnement a été conclu le 1^{er} janvier 2009, sans que les clients en subissent des conséquences sensibles.

Le Conseil de fondation a aussi connu des changements. Le successeur de Frédy Marti, décédé le 10 mars 2008, est Monsieur Eric Ruedin. Celui de Hans Rudolf Schuppisser, démissionnaire pour raison d'âge, est le Prof. Roland A. Müller.

L'agitation qui a secoué les marchés financiers n'a pas épargné l'institution supplétive. Malgré la gestion stricte du comité de placement et du comité d'investissement et la réduction active et anticipée de la part d'actions, la performance a été nettement négative. Avec une performance de -12,2%, le degré de couverture de l'ensemble de la fondation est tombé de 116,12% au 31 décembre 2007 à 99,83% au 31 décembre 2008.

L'effondrement des marchés financiers a limité la marge de manœuvre financière de la fondation. Certes, il ne faut pas prendre de mesures d'assainissement immédiates. Mais parmi le train de mesures destiné à améliorer la situation financière, il ne faut pas maintenir en 2009 la rémunération plus élevée accordée en 2008 pour les branches LPP et comptes de libre passage et il convient de revoir les généreux rabais de cotisations concédés ces dernières années dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

La situation financière de la fondation reste très solide et les bases organisationnelles sont posées pour un avenir prospère. Le Conseil de fondation est persuadé d'atteindre l'objectif stratégique – soit l'amélioration de la qualité des prestations et du rapport qualité-prix.

Martin Flügel
président du Conseil de fondation

2 L'année 2008 en bref

2.1 Ensemble de la fondation

Le nombre des titulaires de compte et assurés actifs a augmenté de 8,2% pour atteindre 778 162 personnes, celui des rentiers, de 15,6% à 6 644.

La fortune de prévoyance a diminué de 6,5% pour atteindre 5,2 milliards de francs.

Le résultat du risque s'est nettement détérioré dans l'exercice sous revue et clôture sur une perte de plus de 11 millions de francs.

Les placements ont obtenu un rendement de -13,0% (année précédente : +0,2%).

Le degré de couverture est tombé de 116,23% à 99,83%.

Ensemble de la fondation	2008	2007	Écart
Nombre de comptes/assurés actifs	778'162	719'010	8.2%
Nombre de rentes versées	6'644	5'747	15.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	5'188'153'985.38	5'546'181'517.33	-6.5%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	5'196'961'952.61	4'771'786'655.34	8.9%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-783'202'829.22	-47'225'631.56	-----
Frais administratifs	36'900'948.13	30'134'665.97	22.5%
Rendement sur le capital moyen investi	-13.0%	0.2%	-----
Degré de couverture effectif	99.83%	116.23%	-14.1%
Degré de couverture théorique	115.27%	112.70%	2.3%

2.2 Branche prévoyance LPP

Le nombre des assurés a baissé de 6,3% pour atteindre 30 851 personnes, le nombre des affiliations/entreprises a crû de 7,7% pour atteindre 18 942.

La fortune de prévoyance a diminué de 1,6% pour atteindre 986,86 millions de francs.

La courbe de risque s'est légèrement détériorée dans l'exercice sous revue par rapport au précédent à cause de la baisse des cotisations, mais reste très réjouissante.

Les placements ont obtenu un rendement de -12,7% (année précédente : 0,5%). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 3,0% (année précédente : 2,50%).

Les comptes affichent une perte de 98,01 millions de francs, entièrement couverte par les réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter au minimum légal la compensation du renchérissement au 1^{er} janvier 2009 sur les rentes en cours. Les rentes de vieillesse n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. La rémunération des avoirs de vieillesse des actifs est abaissée à 2,0% au 1^{er} janvier 2009.

Prévoyance LPP (LPP)	2008	2007	Écart
Nombre d'assurés actifs	30'851	32'938	-6.3%
Nombre de rentes versées	2'354	1'975	19.2%
Nombre d'employeurs affiliés	18'942	17'595	7.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	986'857'151.26	1'003'359'953.33	-1.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	963'431'918.70	881'924'377.00	9.2%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-98'010'343.77	19'432'533.00	-604.4%
Frais administratifs	24'884'156.98	22'643'748.95	9.9%
Frais administratifs par assuré en CHF	749.41	648.58	15.5%
Rendement sur le capital moyen investi	-12.72%	0.5%	-----
Degré de couverture effectif	102.43%	113.77%	-10.0%
Degré de couverture théorique	115.50%	114.00%	1.3%

2.3 Branche comptes de libre passage

Le nombre de comptes a crû de 8,9%.

La fortune de prévoyance a diminué de 5,6% pour atteindre 3,83 milliards de francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de -12,01% (année précédente : 0,2%).

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives et sur les possibilités financières de la fondation. En 2008, les intérêts suivants ont été crédités :

- 1.1.-31.03.2008 2.00%
- 1.4.-31.12.2008 1.75%

L'année précédente, les comptes ont été rémunérés en moyenne à 1,625%.

L'exercice se clôture sur une perte de 537,81 millions de francs. Toute la réserve pour fluctuation des cours a dû être dissoute. Le degré de couverture a perdu 14 points, à 95,59%.

Comptes de libre passage (CLP)	2008	2007	Écart
nombre de comptes	628'549	577'060	8.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	3'817'466'654.28	4'046'016'810.16	-5.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34	8.4%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-537'812'911.45	-55'426'736.33	870.3%
Frais administratifs	10'303'537.85	6'130'134.61	68.1%
Frais administratifs par compte en CHF	16.39	10.62	54.3%
Rendement sur le capital moyen investi	-12.01%	0.2%	-----
Degré de couverture effectif	95.59%	109.82%	-13.0%
Degré de couverture théorique	114.70%	112.00%	2.4%

2.4 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage

La progression du chômage a fait augmenter de 8,9% le nombre des assurés, à 118 762 personnes.

La fortune de prévoyance a diminué de 22,7% pour atteindre 383,83 millions de francs.

Le résultat du risque s'est encore détérioré par rapport à l'année précédente, à cause des rabais de cotisations consentis : les taux de cotisation ont été réduits de moitié au 1^{er} avril 2006 et encore d'un bon quart au 1^{er} janvier 2008.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de -22,0% (année précédente : -0,4%).

L'exercice clôture sur une perte de 147,38 millions de francs, couverte par une diminution des fonds disponibles.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum légal.

Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC)	2008	2007	Écart
Nombre d'assurés actifs*	118'762	109'012	8.9%
Nombre de rentes versées	4'290	3'772	13.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	383'830'179.84	496'804'753.84	-22.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	239'918'000.00	205'513'000.00	16.7%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-147'379'574.00	-11'231'428.23	-----
Frais administratifs	1'438'886.75	1'072'892.11	34.1%
Frais administratifs par rente versée en CHF	335.40	284.44	17.9%
Rendement sur le capital moyen investi	-22.0%	-0.4%	-----
Degré de couverture effectif	159.98%	241.74%	-33.8%
Degré de couverture théorique	123.80%	120.00%	3.2%

* Dans la branche AC, l'assurance des actifs fonctionne sans notification des mutations. Seule la survenue d'un cas d'assurance fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

2.5 Branche contrôle de réaffiliation

Toutes les institutions de prévoyance sont obligées de déclarer à la Fondation institution supplétive les contrats d'affiliation résiliés. Le nombre de déclarations reçues a encore augmenté en 2008. Celui des mises en demeure et déclarations pour affiliation forcée a cependant baissé. Une gestion efficace a encore permis de réduire le taux des frais.

Contrôle de réaffiliation (CR)	2008	2007	Écart
Déclarations reçues	16'903	14'392	17.4%
Mises en demeure	1'260	1'576	-20.1%
Déclarations pour affiliation forcée	729	911	-20.0%
Frais par déclaration reçue en CHF	16.23	20.00	-18.9%

3 Assurance

3.1 Résultat

L'année sous revue clôture sur une perte de plus de 783 millions de francs.

- Le produit des intérêts s'est radicalement détérioré par rapport à l'année précédente, à cause des marchés financiers difficiles, et présente une perte de 772,85 millions de francs.
- Le résultat du risque s'est également détérioré sensiblement. Tandis que la branche LPP a connu un très bon résultat malgré la baisse des cotisations, l'assurance pour les risques des personnes au chômage a présenté un déficit élevé. À cause des rabais substantiels accordés ces dernières années sur les cotisations, le montant des sinistres est nettement plus élevé que les cotisations de risque encaissées.
- Le résultat des frais s'est détérioré. C'est le fait des dépenses pour le projet Intégration. (dépenses totales 12,8 millions de francs, dont 8,5 millions capitalisés). La branche prévoyance LPP a donc dû recourir davantage à la couverture du déficit du Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la fondation	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Résultat des intérêts	-772'854'965.26	-74'225'230.47	941.2%
Résultat net des placements de la fortune	-676'108'444.51	8'913'197.93	-----
Rémunération du capital épargne	-86'373'520.75	-72'785'428.40	18.7%
Rémunération des réserves mathématiques	-12'451'000.00	-9'401'000.00	32.4%
Intérêt perdu/gagné sur la compensation du renchérissement	2'078'000.00	-952'000.00	-318.3%
Résultat du risque	-11'433'754.55	25'965'290.95	-144.0%
Cotisations de risque (contrib. au renchérissement compris)	50'135'438.65	59'550'334.55	-15.8%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	4'031'373.45	1'968'408.25	104.8%
Montants des sinistres	-65'600'566.65	-35'553'451.85	84.5%
Résultat des frais	-4'703'680.80	-624'489.77	653.2%
Contributions aux frais de gestion	24'425'869.80	23'578'213.95	3.6%
Produit de prestations fournies	5'789'219.70	5'879'045.10	-1.5%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'982'177.83	52'917.15	-----
Frais administratifs	-36'900'948.13	-30'134'665.97	22.5%
Résultat actuariel intermédiaire	-788'992'400.61	-48'884'429.29	-----
Résultat de diverses recettes et dépenses	5'789'571.39	1'658'797.73	249.0%
Résultat total (av. modification rés. p. fluctuation cours)	-783'202'829.22	-47'225'631.56	-----

3.2 Courbe du risque invalidité en 2008

Le nombre des nouveaux cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité et versements en capital) a augmenté de 36,0% dans l'année sous revue (année précédente - 17,2%). Une détérioration de la courbe des sinistres semble s'annoncer, particulièrement dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

Nouveaux cas d'invalidité	2008 Nombre	2007 Nombre	Écart
prévoyance LPP	245	192	27.6%
assurance pour les risques des personnes au chômage	571	408	40.0%
Total	816	600	36.0%

Tant dans la branche prévoyance LPP que dans celle de l'assurance pour les risques des personnes au chômage, il apparaît que l'intervalle entre la naissance du droit à la prestation (année de naissance du droit) et le premier versement de la prestation (2008) peut aller jusqu'à dix ans.

3.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

3.3.1 Prévoyance LPP

Les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2009 selon les prescriptions légales, c'est-à-dire sur la base des rentes minimales prescrites par la loi. Il n'y a pas eu de compensation avec d'éventuelles parts surobligatoires de la rente. Au 1^{er} janvier 2009, les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées comme suit :

Année du début de la rente	Dernière adaptation	Adaptation au 1.1.2009
1985-2003	1.1.2007	3.7%
2004	1.1.2008	2.9%
2005	----	4.5%
2006-2008	----	0.0%

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes :

- L'objectif de couverture n'est pas atteint.
- Les perspectives incertaines des marchés financiers exigent la plus grande réserve.
- Les rentes reposent sur une rémunération de 3,5%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs ont été rémunérés à 3,0% en 2008 et le sont au taux LPP minimum (2,0%) en 2009.

3.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Au 1^{er} janvier 2009, les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement conformément aux prescriptions légales, selon les mêmes critères que dans la branche prévoyance LPP.

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

4 Placements

4.1 Rétrospective du marché

La crise financière ouverte à l'été 2007 s'est développée dans le courant de 2008 pour devenir une crise économique mondiale. La faillite de Lehman Brothers en septembre, suivie de celle de banques islandaises garanties par l'État, a causé la panique. Le marché du crédit a été paralysé, des entreprises mondiales comme AIG n'ont survécu que grâce à l'aide de l'État. Les volatilités (fluctuations) sur les marchés d'actions ont atteint des niveaux inconnus depuis la crise économique des années trente du siècle dernier. Il en va de même pour les spreads de crédit (différence entre les intérêts des emprunts d'État et les emprunts d'entreprise). Sur l'ensemble de l'année, les principales bourses du monde ont perdu entre un tiers et la moitié de leur valeur. Les prix des matières premières (commodities) se sont maintenus à leur niveau le plus haut jusqu'au milieu de l'année, pour s'effondrer ensuite d'autant plus dramatiquement.

4.2 Activités

La crise s'étendant au fil de l'année, la politique de placement de la fondation a été marquée par des écarts tactiques de la stratégie et l'adaptation des limites de placements, en particulier la réduction de la part minimale d'actions à 10% à la fin de l'exercice. La chute des cours des actions gagnant du terrain, le degré de couverture des différentes branches de la fondation s'est approché des limites d'intervention fixées par le Conseil de fondation ou le comité de placement et est passé dessous en dessous. Par la suite, la fondation a introduit la méthode de la CCPI (Constant Proportion Portfolio Insurance) entraînant une réduction active et systématique de la part d'actions justifiée par l'amointrissement de la capacité de risque.

L'introduction de la SAA 2008, prévue pour le 2^e trimestre de 2008 et destinée à diminuer la part des obligations au profit de placements alternatifs (hedge funds et matières premières), a été reportée au 4^e trimestre.

Pour surveiller étroitement et contrôler les risques pendant la crise, le comité d'investissement (CI) s'est réuni une fois par semaine. Grâce à une gestion active des devises et à l'allocation actions mentionnée, il a obtenu mieux que la stratégie, mais n'a pas pu éviter les pertes, surtout dans le secteur obligataire. Tous les gérants d'obligations de la fondation étaient très engagés dans le segment des emprunts d'entreprises et même dans celui de la branche financière, la plus touchée par la crise. Leur performance s'en est trouvée d'autant plus décevante, non seulement dans l'absolu, mais aussi par rapport à leur benchmark.

Les nouveaux placements prévus par la SAA 2008 en hedge funds et matières premières ont été évalués au second semestre 2008. Pour des raisons tactiques, la mise en œuvre effective a été reportée, sous réserve des deux exceptions suivantes : il a été procédé à un investissement dans un CTA / Global Macro et à un autre dans un fonds de matières premières de hedge funds.

Pour professionnaliser et renforcer encore le domaine placements de la fondation, un directeur des placements a été embauché au 1^{er} décembre 2008.

4.3 Organisation des placements/stratégie de placement

Le Conseil de fondation a fixé une stratégie de placement séparée pour chaque branche. Les stratégies de placement découlent de la structure des engagements (rendements théoriques) et de la capacité de risques (réserves disponibles pour fluctuation des cours). Des écarts sont permis dans des limites de fourchettes définies. Pour l'année 2008, la stratégie de placement a été la suivante jusqu'au 30 septembre 2008 :

Stratégie de placement 2006/2007	Total	LPP	CLP	AC
- Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
- Obligations CHF	30.0%	31.0%	31.0%	21.0%
- Obligations devises	24.0%	25.0%	25.0%	15.0%
- Emprunts convertibles suisses	2.8%	2.0%	2.0%	10.0%
- Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
- Actions étrangères	21.0%	20.0%	20.0%	30.0%
- Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%
- Placements alternatifs	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

À partir du 1er octobre 2008, la stratégie a été la suivante : les placements alternatifs (hedge funds et matières premières) ont été privilégiés au détriment des obligations en devises et des emprunts convertibles.

Stratégie de placement 2008/2009	Total	LPP	CLP	AC
- Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
- Obligations CHF	29.2%	30.0%	30.0%	21.0%
- Obligations devises	17.2%	18.0%	18.0%	10.0%
- Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
- Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
- Actions étrangères	21.4%	20.0%	20.0%	35.0%
- Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%
- Hedge funds	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
- Matières premières	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%

Au cours de l'année, le Conseil de fondation a élargi plusieurs fois, parfois après coup, les fourchettes de la SAA 2006/2007 pour préserver la fortune, de sorte qu'elles n'ont pas toujours été respectées, tant pendant l'année qu'au 31 décembre 2008. A la fin de l'année, les fourchettes des obligations en devises ont été dépassées. Si l'on considère cependant la garantie des devises y relative, une partie de cette catégorie de placements était de fait des obligations en francs suisses. Dans le segment des actions étrangères, on est tombé légèrement en-deçà de la fourchette; pour les actions suisses, la part minimale fixée par le Conseil de fondation de 10% d'actions a été respectée.

Allocation de placement au 31.12.08	Stratégie	Fourchettes *		Valeur marchande en CHF	Quote-Part
		Min.	Max.		
Pool liquidités	2.0%	0.0%	30.0%	1'167'826'056.46	23.4%
Pool obligations en CHF	29.2%	23.4%	35.2%	1'335'391'890.95	26.7%
Pool obligations en devises	17.2%	12.4%	22.4%	1'251'439'438.96	25.0%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	4.6%	26'947'202.98	0.5%
Pool actions suisses	8.2%	2.2%	12.2%	189'120'589.93	3.8%
Pool actions étrangères	21.4%	8.6%	27.4%	407'734'021.66	8.2%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	463'707'669.02	9.3%
Pool hedge funds	5.0%	0.0%	7.0%	88'426'261.01	1.4%
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	70'028'994.00	1.8%
Placements totaux selon point 64				5'000'622'124.97	100.0%

* approximatives

4.4 Afflux de capitaux

Les afflux de capitaux nets enregistrés en 2008 ont été de quelque 313 millions de francs (2007 : 297 millions). Quelque 86 millions de francs ont afflué dans la prévoyance LPP (2007 : 137 millions) et 237 millions de francs dans les comptes de libre passage, (2007 : 161 millions) ; en revanche, dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage a en revanche connu un reflux de près de 10 millions de francs (2007 : 1 million).

Afflux net de capitaux*	2008 en CHF	2007 en CHF	Écart
LPP net	85'954'374.79	136'585'619.80	-37.1%
CLP net	237'242'129.62	161'316'404.08	47.1%
AC net	-9'963'495.80	-647'549.96	-----
Total net	313'233'008.61	297'254'473.92	5.4%

* Cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations, sans contrôle de réaffiliation)

4.5 Performance

La performance de la fondation a atteint -12,2% (2007 : 0,1%), pondéré dans le temps, après déduction de tous les frais et droits de la gestion de la fortune. Le benchmark (sans frais) a ainsi été dépassé de pas moins de 5,6 points. Ce chiffre résulte avant tout des mesures tactiques. La fondation a eu la main heureuse avec la diminution active de la part d'actions et des sociétés immobilières, ainsi qu'avec la garantie des devises. Le résultat comparé au benchmark aurait encore été meilleur si la grande majorité des gérants de fortune opérant pour la fondation, en particulier les gérants d'obligations, n'avaient pas manqué massivement le benchmark. Les mauvais résultats des gérants d'obligations ont tous leur explication dans la surpondération des emprunts de sociétés (corporate bonds), en particulier dans le secteur financier.

Depuis le début de l'autonomie au 1^{er} janvier 2004, on constate que le benchmark est nettement battu, à savoir 1,6% par an.

Catégorie de placements	mio. CHF	Part		Performance 2008	
		Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Indice
Liquidités	1'245.5	24.5%	2.0%	2.3%	2.7%
Obligations CHF	1'335.4	26.3%	29.2%	-1.6%	4.1%
Obligations devises	1'251.4	24.7%	17.2%	-2.5%	-0.6%
Emprunts convertibles	27.0	0.5%	0.0%	-21.4%	-15.1%
Actions suisses	189.1	3.7%	8.2%	-35.2%	-34.0%
Actions étrangères	407.7	8.0%	21.5%	-48.5%	-42.2%
Valeurs immobilières/hypothèques	463.7	9.2%	12.0%	-9.6%	-25.3%
Hedge funds	88.4	1.7%	5.0%	-4.3%	-13.8%
Matières premières	70.0	1.4%	5.0%	0.1%	-30.2%
Total*	5'078.2	100.0%	100.0%	-12.2%	-17.8%

* Placements selon bilan (5 000,6 millions de francs), plus liquidités (77,6 millions de francs)

La performance de -12,2% est légèrement inférieure à la performance de l'indice Pictet 25 (2005), qui a enregistré en 2008 une performance de -11,51%. Comparé à d'autres caisses de pensions suisses, le résultat de la Fondation institution supplétive se situe dans le premier tiers.

4.6 Rendement

Par rapport au capital investi moyen de 5,17 milliards de francs, l'année 2008 a enregistré un rendement total de -13,0% (avant déduction de tous les frais de gestion de la fortune).

Évolution du rendement brut par branche	2008 en pourcentage	2007 en pourcentage	Écart
prévoyance LPP	-12.7%	0.5%	-----
comptes de libre passage	-12.0%	0.2%	-----
assurance pour les risques des personnes au chômage	-22.0%	-0.4%	-----
Total	-13.0%	0.2%	-----

La défaillance des marchés financiers a eu pour conséquence que seules les liquidités ont dégagé un rendement positif. Le rendement positif des matières premières s'explique parce que le nantissement était prévu sous la forme d'un fonds du marché monétaire, mais que des raisons tactiques ont retardé le swap de matières premières associé.

Le rendement fortement négatif des hedge funds a eu deux raisons, l'une mathématique, l'autre liée aux devises. Pour la première : l'investissement d'un montant de quelque 55 millions de francs n'est intervenu qu'au quatrième trimestre et ne s'est donc étendu que sur 3 mois. Or, le capital moyen investi porte sur 12 mois. Pour la seconde : l'investissement en hedge funds s'est fait en USD. Le risque de change a été entièrement garanti, mais apparaît séparément. Comme la tendance de l'USD a été à la faiblesse, au dernier trimestre, il s'en est suivi des pertes de change. Dans la monnaie originale, le rendement des hedge funds est positif.

Rendement brut de l'ensemble de la fondation par catégorie de placement	Produits du capital bruts en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	19'377'741.81	771'271'250.51	2.5%
Pool obligations en CHF	-19'268'159.30	1'376'908'303.28	-1.4%
Pool obligations en devises	-34'509'292.09	1'326'497'004.27	-2.6%
Pool emprunts convertibles	-21'999'043.78	95'400'535.84	-23.1%
Pool actions suisses	-116'510'188.82	277'821'376.78	-41.9%
Pool actions étrangères	-440'789'200.55	763'041'787.69	-57.8%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	-54'842'224.29	536'229'100.29	-10.2%
Pool hedge funds	-5'139'694.14	13'875'715.79	-37.0%
Pool matières premières	44'652.38	10'901'657.33	0.4%
Total des placements	-673'635'408.78	5'171'946'731.79	-13.0%

4.7 Asset liability management

Par asset liability management ALM, la fondation entend la prise en compte intégrale des actifs (actifs) et liabilities (obligations) : elle s'assure que les mesures prises du côté des actifs (politique de placements, asset allocation stratégique) et du côté des passifs (taux d'intérêt technique, promesses de prestations, rémunération des avoirs de vieillesse, capacité d'assainissement) s'accordent.

En 2008, les activités se sont limitées aux rapports de l'expert en caisses de pension et contrôleur des investissements et à leur discussion détaillée. Pour 2009, des études ALM détaillées sont prévues.

5 Comptes annuels

5.1 Bilan de l'ensemble de la fondation

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	5'221'548'382.96	5'605'607'862.42
Liquidités	77'617'513.06	60'980'060.12
Créances sur les cotisations	115'338'021.14	111'764'470.54
Autres créances	19'421'201.14	12'286'597.51
Placements	5'000'622'124.97	5'420'576'734.25
Pool liquidités	1'167'826'056.46	188'265'162.03
Pool obligations en CHF	1'335'391'890.95	1'445'784'645.02
Pool obligations en devises	1'251'439'438.96	1'433'013'903.86
Pool emprunts convertibles	26'947'202.98	133'621'765.63
Pool actions suisses	189'120'589.93	372'361'245.26
Pool actions étrangères	407'734'021.66	1'179'256'725.59
Pool matières premières	70'028'994.00	0.00
Pool hedge funds	88'426'261.01	0.00
Pool valeurs immobilières/hypothèques	463'707'669.02	668'273'286.86
Matériel d'exploitation	8'549'522.65	0.00
Actifs de régularisation	3'937'852.40	1'782'594.65
Total actifs	5'225'486'235.36	5'607'390'457.07
PASSIF		
Engagements	30'468'109.55	50'324'251.09
Prestations de libre passage et rentes	2'370'008.85	16'608'686.75
Autres engagements	28'098'100.70	33'715'564.34
Passifs de régularisation	3'424'965.20	8'063'995.80
Réserves de contributions patronales	196'588.80	400'307.35
Réserves non techniques	3'242'586.43	2'420'385.50
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	5'196'961'952.61	4'771'786'655.34
Capital de prévoyance assurés actifs	4'717'510'952.61	4'364'306'655.34
Capital de prévoyance rentiers	408'620'000.00	327'500'000.00
Réserves techniques	70'831'000.00	79'980'000.00
Réserves pour fluctuation de cours	80'520'716.56	524'200'708.15
Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital fondation)	-89'328'683.79	250'194'153.84
État au début de la période	250'189'153.84	264'283'875.66
Capital de la fondation	5'000.00	5'000.00
Résultat annuel	-339'522'837.63	-14'094'721.82
Total des passifs	5'225'486'235.36	5'607'390'457.07

5.2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la fondation

	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	175'279'463.15	185'212'238.60
Cotisations salariés	80'729'187.30	87'131'040.50
Cotisations employeurs	82'729'196.60	89'922'987.05
Dépôts uniques et sommes de rachat	2'114'867.00	1'253'208.65
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12	97'619.40	151'227.25
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12	4'031'373.45	1'968'408.25
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	5'528'189.55	4'724'213.30
Versements aux réserves de contributions patronales	49'029.85	61'153.60
Prestations d'entrée	1'078'517'143.25	935'502'844.95
Dépôts de libre passage	1'077'460'711.80	934'708'789.50
Payements prélèvements EPL/divorce	1'056'431.45	794'055.45
Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée	1'253'796'606.40	1'120'715'083.55
Prestations réglementaires	-148'122'970.96	-134'677'402.53
Rentes de vieillesse	-6'950'907.00	-5'040'728.20
Rentes de survivants	-2'631'816.40	-2'426'621.00
Rentes d'invalidité	-20'807'765.80	-17'774'333.50
Rentes d'enfants	-3'264'001.30	-2'920'482.40
Prestations en capital lors de la retraite	-93'766'477.11	-87'710'364.35
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité	-20'702'003.35	-18'804'873.08
Prestations de sortie	-755'814'045.25	-658'936'431.43
Prestations de libre passage à la sortie	-722'110'057.15	-631'212'588.73
Prestations EPL/divorce	-13'983'126.70	-11'344'476.70
Versements à la résiliation du contrat	-19'720'861.40	-16'379'366.00
Flux allant aux prestations et prélèvements	-903'937'016.21	-793'613'833.96
Dissolution/constitution capitaux prévoyance, réserves techniques, réserves cotisations	-430'885'353.47	-360'470'674.39
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	-272'751'630.52	-242'151'945.29
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-81'120'000.00	-61'134'000.00
Dissolution/constitution de réserves techniques	9'149'000.00	15'654'000.00
Rémunération du capital épargne	-86'373'520.75	-72'785'428.40
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	210'797.80	-53'300.70
Dépenses d'assurances	-1'184'033.15	-636'543.00
Cotisations au Fonds de garantie	-1'184'033.15	-636'543.00
Résultat net de la partie assurance	-82'209'796.43	-34'005'967.80
Résultat net du placement de la fortune	-676'108'444.51	8'913'197.93
Intérêts encaissés sur les liquidités	1'048'730.89	1'049'793.35
Intérêts des créances sur les cotisants	7'598'918.86	7'971'219.50
Intérêts des autres créances	311'093.30	405'675.00
Rémunération des placements	-673'635'408.78	8'177'212.15
Résultat du pool des liquidités	19'377'741.81	-15'210'272.09
Résultat du pool des obligations en CHF	-19'268'159.30	-5'866'881.27
Résultat du pool des obligations en devises	-34'509'292.09	40'361'284.20
Résultat du pool des emprunts convertibles	-21'999'043.78	3'315'088.50
Résultat du pool des actions suisses	-116'510'188.82	-6'061'371.65
Résultat du pool des actions étrangères	-440'789'200.55	23'391'541.60
Résultat du pool des matières premières	44'652.38	0.00
Résultat du pool des hedge funds	-5'139'694.14	0.00
Résultat du pool des valeurs immobilières/hypothèques	-54'842'224.29	-31'752'177.14
Dépenses de gestion de la fortune	-6'953'161.53	-6'560'273.89
Charges d'intérêts	-4'478'617.25	-2'130'428.18
Dissolution/constitution de réserves non techniques	-3'134'991.63	-1'856'488.65
Autres recettes	38'573'975.23	26'548'724.67
Produit de prestations fournies	11'710'073.70	10'845'683.10
Autres recettes	26'863'901.53	15'703'041.57
Autres charges	-23'422'623.75	-16'690'431.74
Frais administratifs	-36'900'948.13	-30'134'665.97
Excédent recettes avant constitution réserves pour fluctuation de cours	-783'202'829.22	-47'225'631.56
Modification des réserves pour fluctuation de cours	443'679'991.59	33'130'909.74
Constitution de réserves pour fluctuation de cours	-15'997'884.00	-21'019'733.00
Dissolution de réserves pour fluctuations de cours	459'677'875.59	54'150'642.74
Résultat annuel	-339'522'837.63	-14'094'721.82

6 Tâches et organisation

6.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (voir art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de « Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) ». La fondation est placée sous la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales et inscrite sous le numéro C1.0000 au registre de la prévoyance professionnelle.

6.2 Tâches

La Fondation institution supplétive LPP a quatre branches qui remplissent les tâches suivantes :

- branche prévoyance LPP depuis le 1er janvier 1985 : application de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les personnes assurées à titre facultatif (caisse de pension classique);
- branche comptes de libre passage depuis le 1er janvier 1995 : gestion de comptes de libre passage;
- branche assurance pour les risques des personnes au chômage depuis le 1^{er} juillet 1997 : application de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les chômeurs bénéficiaires d'une indemnité journalière;
- branche contrôle de réaffiliation depuis le 1er janvier 2005 : contrôle de l'affiliation obligatoire des employeurs qui changent d'institution de prévoyance.

6.3 Organisation et organigramme

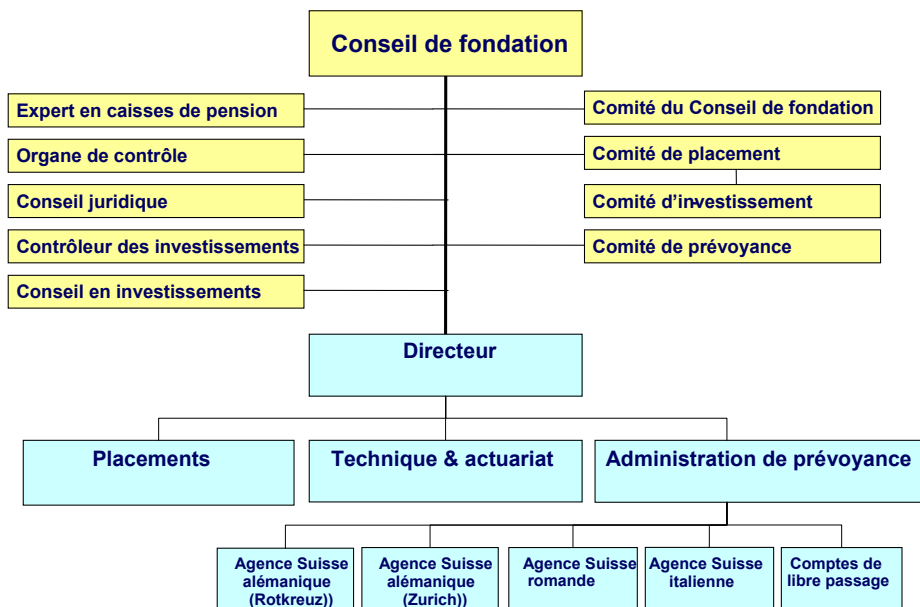
Jusqu'à fin 2007, la fondation n'employait pas de personnel propre. Elle avait en effet confié l'exécution de ses tâches à différents prestataires de services. En application de la Stratégie 2010, la fondation a fait l'objet d'une vaste réorganisation dans le but d'exécuter elle-même l'essentiel des activités à partir du 1^{er} janvier 2009 et a engagé à cette fin le personnel nécessaire.

La gestion opérationnelle de la fondation (secrétariat) a été confiée du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007 à Vorsorgeservice AG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle est assumée par un personnel fixe. Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008, Swiss Life Pension Services s'est chargée de l'exécution administrative des affaires courantes. Au 1^{er} janvier 2009 a été mise sur pied une organisation propre. Les placements sont gérés par différents établissements bancaires et gérants de portefeuilles, sous la direction d'un nouveau domaine placements de capitaux. Dans le domaine contrôle des placements et comptabilité titres, la fondation reçoit l'appui de Complementa Investment-Controlling AG, pour les questions juridiques, de Mes H.U. Stauffer et VISCHER, notaires et avocats. Le rôle d'investment advisor est assuré par A. Dimai, DL Investment Partners AG, celui d'expert en caisses de pension, par P. Spuhler, Swisscanto Vorsorge AG. L'organe de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

L'organe suprême de la fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres ordinaires. Dix membres sont désignés par les associations fondatrices. La parité y est assurée entre les représentants des salariés et ceux des employeurs. Deux membres sont délégués par l'administration fédérale, d'entente avec la fondation.

Pour le secondar dans sa tâche, le Conseil de fondation a créé des comités chargés de différentes tâches.

En 2008, l'organisation était la suivante.



6.4 Membres du Conseil de fondation au 31 décembre 2008 (période 01.01.08-31.12.11)

Représentants des salariés

- Martin Flügel **président**, Travail.Suisse, Berne (président jusqu'au 31 décembre 2008)
- Franz Cahannes Unia, Zurich
- Colette Nova Union syndicale suisse, Berne (présidente à partir du 1er janvier 2009)
- Ruedi Steiger Syndicat des services publics (SSP), Zurich
- Vital G. Stutz Travail Suisse, Zoug

Représentants des employeurs

- Kurt Gfeller **vice-président**, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Urs Peter Amrein GastroSocial, Aarau
- Andreas Lüthi, dr en droit proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
- Frédy Marti Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais, Genève (décédé le 10 mars 2008)
- Prof. Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich (à partir du 1^{er} juillet 2008)
- Eric Ruedin Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM) (à partir du 1^{er} septembre 2008)
- Hans Rudolf Schuppisser Union patronale suisse, Zurich (jusqu'au 30 juin 2008)

Représentants des pouvoirs publics

- Fabio Aspali Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
- Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

7 Organes d'exécution / adresses

Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance pour les risques des personnes au chômage

Agence pour la Suisse romande à Lausanne (à partir du 1^{er} janvier 2009)

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Passage St-François 12
Case postale 6183
1002 Lausanne

Tél. : 021/340 63 33

Banque Credit Suisse Zurich, BC 4835
BIC/SWIFT CRESCHZZ80A
IBAN CH40 0483 5175 6337 7100 0

Compétente pour : GE, JU, NE, VD
BE (districts de Courtelary, La Neuveville, Moutier)
FR (à l'exception des districts du Lac et de la Singine)
VS (à l'exception du Haut-Valais)

Agence pour la Suisse italienne à Manno (à partir du 1^{er} janvier 2009)

Fondazione Istituto Collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Stabile « Gerra 2000 »
Via Pibiette 11, Casella postale 224
6928 Manno

Tél. : 091/610 24 24

Banca Credit Suisse Zurich, BC 4835
Internet : CRESCHZZ80A
IBAN CH92 0483 5123 0849 2100 0

Compétente pour : TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz (à partir du 1^{er} septembre 2008)

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse alémanique
Erlenring 2
Postfach 664
6343 Rotkreuz

Tél. : 041/799 75 75

Bank Credit Suisse Zurich, BC 4835
BIC/SWIFT CRESCHZZ80A
IBAN CH78 0483 5135 6146 9100 0

Compétente pour : AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,
UR, ZG, ZH,
BE (à l'exception des districts de Courtelary, La Neuveville,
Moutier)
FR (districts du Lac et de la Singine)
TI, GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox, Puschlav)
VS (Haut-Valais)

Administration des comptes de libre passage (à partir de 1^{er} janvier 2009)

Fondation institution supplétive LPP
comptes de libre passage
Birmensdorferstrasse 83
Case postale
8036 Zurich

Tél. : allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33
Italien 091/610 24 24

Courriel : fzk@chaeis.ch
CCP 80-13022-7
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour : Suisse entière

Direction de la fondation (depuis le 1^{er} décembre 2008)

Fondation institution supplétive LPP
Direction
Birmensdorferstrasse 83
Case postale
8036 Zurich

Tél. : allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33
Italien 091/610 24 24

Courriel : sekretariat@chaeis.ch
Internet : <http://www.chaeis.ch>
CCP : 30-406630-6
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH61 0900 0000 3040 6630 6

Compétente pour : Suisse entière